

Ces modifications se fondent à tort sur l'hypothèse que dans les régions de marasme, les gens ne cherchent pas de travail. La vérité, c'est qu'on n'y trouve pas d'emplois permanents. Le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Cullen) affirme que la plupart des prestataires touchant de l'assurance-chômage après huit semaines d'emploi seulement sont des jeunes, des étudiants et des ménagères, toutes gens qui ne font partie de la population active qu'occasionnellement. Le ministre dit que ces personnes travaillent seulement pour gagner un supplément de revenu et que, si nous les disqualifions ou si nous sommes plus sévères à leur égard en ce qui a trait aux prestations d'assurance-chômage, elles n'en souffriraient pas vraiment parce que ce ne sont pas des travailleurs sérieux.

En plus de trouver le ministre chauvin, je crois que les statistiques ne l'appuient pas. Par exemple, les modifications apportées à la loi avant la présentation de ce bill prévoyaient un taux moyen de chômage de 7 p. 100, donc inférieur à celui que nous connaissons actuellement. La prolongation de la période de référence rendant admissible aux prestations signifiera qu'environ 330,000 travailleurs canadiens ayant perdu leur emploi ne pourront toucher les prestations. Le ministre dit que ce nombre ne sera que de 50,000, parce que seulement 50,000 personnes seront touchées à un moment donné. Mais je parle du chiffre total. Alors que nous avons déjà un million de chômeurs, il me semble rétrograde d'ajouter à ce nombre 300,000 nouveaux chômeurs et de refuser d'accorder les prestations parce que nous savons tous que si certains chômeurs ne peuvent toucher les prestations, quelqu'un devra payer la facture; à moins que notre société ne soit devenue insensible au point de jeter des personnes à la rue parce qu'elles ne peuvent payer le loyer, et de laisser des familles mourir de faim parce qu'elles n'ont pas de revenu, en les rendant inadmissibles aux prestations d'assurance-chômage nous ne faisons que les transférer au bien-être social municipal, et ce sont les contribuables qui devront en porter le fardeau.

Au moins, pour ce qui est du programme d'assurance-chômage, les travailleurs, les employeurs et le gouvernement souscrivent à la caisse d'assurance-chômage. Lorsqu'on cesse d'accorder aux gens des prestations d'assurance-chômage pour leur donner du bien-être social, c'est le contribuable qui en fait les frais à lui seul.

M. Epp: Qui en fait les frais maintenant?

M. Symes: Je disais que ce sont les travailleurs et les employeurs qui souscrivent à la caisse d'assurance-chômage.

M. Epp: C'est qui?

M. Symes: Les contribuables.

M. Epp: Exact.

M. Symes: C'est en fonction de leur salaire, selon une certaine formule. Si l'on prive les gens de prestations d'assurance-chômage pour leur donner le bien-être social, il y a une formule fiscale différente qui s'applique alors aux contribuables canadiens.

M. Epp: Mais c'est encore le contribuable qui paie.

M. Symes: Je ne suis pas en désaccord avec vous, mais je parle du caractère équitable du système d'impôt sur les biens et les revenus. C'est ce système qui alimente les fonds du bien-être municipal. Je pense que la méthode de réunir des fonds de l'assurance-chômage pour aider les chômeurs est bien

Emploi et immigration

meilleure que le système d'imposition directe qui finance le bien-être municipal et provincial. Il faudra accroître le budget d'assistance sociale des villes si l'on veut parer à cette situation. Cela signifie qu'on va retirer des fonds à d'autres projets municipaux, pour verser de l'assistance sociale aux personnes sans travail. A mon avis, ce sera décourageant pour les conseils municipaux, qui vont avoir à faire face à cela dans une période de hausse des prix.

Le ministre essaie de nous faire croire que seuls les jeunes et les femmes seront touchés par ces changements. Mais, si nous prenons les personnes qui ont été jugées inadmissibles à cause de la période de référence de 8 à 11 semaines et si nous prenons les chiffres portant sur les cinq premiers mois de 1976, les plus récents que j'ai, nous remarquons que, parmi les personnes qui touchent de l'assurance-chômage, celles qui ont travaillé pendant une période allant de 8 à 11 semaines ne constituent que 15 p. 100 du nombre total de prestataires. Réfléchissons une minute à ce pourcentage. Le ministre et les hauts fonctionnaires de son ministère essaient de nous faire croire qu'une grande partie des chômeurs est constituée de gens n'ayant pas travaillé plus de 8 ou 11 semaines et que ce sont ces gens-là qui font des demandes de prestations. Or le pourcentage réel est seulement de 15 p. 100. Si nous reprenons encore les cinq premiers mois de 1976, nous remarquons que 63.8 des prestataires qui avaient travaillé entre 8 et 11 semaines étaient des résidents du Québec ou des provinces atlantiques. Et c'est justement dans ces régions qu'il y a le moins d'emplois disponibles et de travail saisonnier.

Voilà qui renforce ma thèse comme quoi le nombre des prestataires de la deuxième catégorie est très faible comparé à l'ensemble des prestataires. Deuxièmement, le Québec et la région atlantique du Canada sont le plus durement éprouvés, vu l'acuité du chômage et le caractère saisonnier du travail. Le ministre prétend que bien des femmes sont prestataires de la deuxième catégorie, mais le changement prévu affectera environ 214,000 hommes et 116,000 femmes. Autrement dit, plus d'hommes seront touchés que de femmes, contrairement à l'impression que le ministre essaie de nous donner. Dans le bâtiment où le chômage est déjà aigu, ce changement aggravera la situation des travailleurs. Nous devons insister sur la fausseté de l'argument, qui veut que ce seront les jeunes et les femmes qui seront principalement touchés par ces changements. Toutes les catégories de travailleurs en subiront l'effet, monsieur l'Orateur.

● (1250)

Toute l'année dernière, j'ai rencontré à chaque semaine mes commettants, qui m'ont parlé de divers problèmes. Quand je suis à mon bureau dans ma circonscription, il y a immanquablement un jeune qui vient me voir parce qu'il cherche du travail. Ce peut être un élève d'école secondaire ou un étudiant de l'université ou du collègue public, qui cherche un emploi d'été pour payer ses études supérieures, mais les plus découragés sont les diplômés d'université ou de collège public qui viennent demander des renseignements sur un emploi. Ils sont prêts à faire n'importe quoi plutôt que de recevoir de l'assurance-chômage. Je dois être honnête et leur dire que la situation risque de s'aggraver encore.